

Vie Scolaire

L'INTERNAT

L'internat du lycée Jean de Lattre de Tassigny accueille 156 élèves. Du fait des spécificités et des spécialités technologiques, Abibac...de l'établissement, les internes viennent de tout le département et même au-delà.

Actuellement, il compte environ 88 filles et 71 garçons de la Seconde à la Terminale. Les internes dorment par deux ou trois par chambre. Ils sont répartis dans deux bâtiments sur trois niveaux et sont encadrés, chaque soir, par 6 Assistants d'Éducation ainsi que par un Personnel de Direction ou un Conseiller Principal d'Éducation.

L'architecture particulière du lycée permet de développer l'apprentissage de la vie en collectivité et l'autonomie face au travail personnel.

La vie à l'internat

- Ⓢ La journée scolaire commence à 8h10. Les élèves doivent quitter l'internat à 7h30.
- Ⓢ A 17h15, ouverture de l'internat : les élèves ont la possibilité de faire leur travail scolaire ou de participer à des activités du foyer socio-éducatif : ping-pong, billard, cafétéria, club musique, bibliothèque de l'internat, jeux de société...
- Ⓢ Le repas débute à 18h30.
- Ⓢ A 19h45, les élèves intègrent des salles d'étude pour le niveau seconde et/ou première. A partir du trimestre 2, les internes ayant montré une bonne implication dans leur scolarité peuvent travailler dans leur chambre. L'étude dure 1h30.
- Ⓢ 21h00 à 21h45 temps libre.
- Ⓢ 21h45 à 22h00 Retour aux dortoirs et temps de préparation à la nuit.
- Ⓢ A 22h00, **extinction des feux jusqu'à 7h00 le lendemain.**
- Ⓢ Le petit déjeuner débute à 7h00. Les élèves se préparent et rangent leur chambre (lit fait et valises pour les armoires).

La présence à l'internat

- Ⓢ **Elle est obligatoire de 18h00 jusqu'au matin 7h45.**
- Ⓢ En dehors de cette période, c'est-à-dire entre 8h00 et 18h00, l'élève est considéré comme demi-pensionnaire.
- Ⓢ Le mercredi après-midi est libre jusqu'à 18h00 avec l'autorisation des parents.
- Ⓢ L'internat fait l'objet d'un règlement particulier.
- Ⓢ Toute absence demandée par la famille doit être visée par les CPE.